

DECISION N° 21-007
PORTANT APPROBATION DES TARIFS RELATIFS A
L'ORGANISATION DU COLLOQUE « ECOLE DU XXI SIECLE »

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu les délibérations des conseils de site et d'établissement du 24 mars 2020 portant délégation de pouvoir du président de CY*

LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE

DECIDE

Article 1 :

La présente décision a pour objet de fixer les tarifs des prestations relatifs à l'organisation les 12, 13 et 14 octobre 2021 d'un colloque dans le cadre des activités du laboratoire EMA.

Article 2 :

Les prestations tarifaires sont réparties en trois catégories (A, B et C) portant sur la fixation des droits d'inscriptions ainsi que, pour chacune de ces catégories, des prestations liées aux frais de repas. Les tarifs sont annexés à la présente décision.

Article 3:

Le présent arrêté est porté à la connaissance des tiers par voie d'affichage dans les locaux et sur le site internet de l'Université.

Article 4 :

La présente décision sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cergy-Pontoise le 19 juillet 2021

Le président de CY Cergy Paris Université

François GERMINET



Signature
numérique de
François Germinet
Date : 2021.07.19
12:29:57 +02'00'

Transmise au rectorat le : 19 juillet 2021

Publiée le : 19 juillet 2021

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

ANNEXE DECISION N°21-007
 PORTANT APPROBATION DES TARIFS DU COLLOQUE " ECOLE PRIMAIRE AU 21e SIECLE"
 12-14 octobre 2021

CATEGORIES	ORGANISMES CONCERNES	TARIFS	
------------	----------------------	--------	--

Inscriptions:

		Je communique	Je ne communique pas
A	AECSE, AIRDF, Inspé de l'académie de Nantes, Graduate School Education, Formation et Enseignement de Paris Saclay, Ecole pratique de service social, Ileps-Ecole supérieure des métiers du sport, OUIEP ou de l'un des laboratoires suivants : Caref, Circeft, Cirel, Cref, ECP, EDA, EFTS, FreD, Grhapes, Icare, Lab 3ED, Laces, Lirdef, Lirtes, Lisec, Recifes, Textes et cultures, Agora/Héritages hors Inspé de Versailles, Bonheurs hors Inspé de Versailles, LDAR hors Inspé de l'académie de Versailles et Paragraphe hors Inspé de l'académie de Versailles.	120 €	150 €

		Je communique	Je communique et je suis doctorant	Je ne communique pas
B	Autres organismes	150 €	120 €	250 €

C	Professionnels/ Associations en inscription individuelle le mercredi 13 octobre	80 €
---	---	------

Repas :

Catégories A et B	Pour les 3 jours	69 €
Catégories C	pour le mercredi uniquement	23 €

Exonération

Les personnels de l'Inspé de l'académie de Versailles, les membres des comités scientifiques et d'organisation, les conférenciers et les invités

Le Président

François GERMINEY

CY CERGY PARIS UNIVERSITE
 33, boulevard du Port
 95011 CERGY-PONTOISE Cedex
 Tél. 01 34 25 60 00